

Bilan 2013-2014

Daniel Bélanger, commissaire scolaire

Circonscription scolaire de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul

Dans le cadre de la *Loi sur l'instruction publique*, les commissions scolaires doivent présenter, annuellement, une reddition de comptes. À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), cette reddition de comptes prend notamment la forme d'un bilan des actions de chacun des commissaires scolaires.

Ainsi, je vous présente aujourd'hui ce court bilan qui me permet à la fois de **rendre des comptes** à vous, parents et citoyens de la circonscription de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, et de vous communiquer des informations sur mon rôle de commissaire scolaire.

Caractéristiques de la circonscription de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul (20 443 électeurs)

La circonscription de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul comprend une partie de la ville de Montréal délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite des arrondissements du Sud-Ouest et de LaSalle et du canal de Lachine, ce canal, l'autoroute 15, les limites des arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun, puis Le Sud-Ouest et LaSalle, jusqu'au point de départ.

- **Écoles primaires** : Marie-de-l'Incarnation, Cœur-Immaculé-de-Marie, Saint-Jean-de-Matha, Dolard-des-Ormeaux, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
- **École secondaire** : Honoré-Mercier

Fonction, rôle et pouvoir du commissaire scolaire

Ma fonction d' élu scolaire est consacrée à la réussite de nos élèves. En ce sens, je représente l'ensemble des citoyens des quartiers Ville-Émard et Côte-Saint-Paul au Conseil des commissaires. Je porte à l'attention de mes collègues tous les dossiers qui sont liés de près à notre mission éducative : les besoins, les attentes et les priorités de la circonscription scolaire. Je suis le lien entre vous et l'administration de la CSDM, ces gens qui travaillent à améliorer nos écoles publiques.

Plaintes et demandes de parents

J'ai donné suite à de multiples plaintes et demandes diverses de parents qui se sont adressés à moi : demande de services spécialisés (orthophonie, psycho-éducation), sécurité aux abords des écoles (corridor scolaire, brigadier, traverse piétonnaire), processus d'inscription dans les différents points de service de la CSDM. J'ai accordé une attention particulière au déroulement des travaux en lien avec l'échangeur Turcot pour l'école Marie-de-l'Incarnation. Fidèle au principe de proximité, je réponds présent lorsqu'on me demande d'assister à des réunions ou à des événements.

Budget discrétionnaire

Annuellement, je dispose d'un budget discrétionnaire d'environ 1 000 \$ pour aider les organismes de participation des parents ou les conseils d'établissement à organiser des activités ou à mettre en œuvre des projets, toujours dans le but d'améliorer la réussite des élèves du quartier. Ainsi, durant la dernière année, j'ai distribué aux établissements de la circonscription des sommes qui ont permis, entre autres,

d'organiser des activités durant les moments clés de l'année pour les jeunes (Halloween, Noël, fin d'année) ou de faire des sorties culturelles.

Ma participation aux comités du Conseil des commissaires

À titre de président du comité des finances, j'ai pu avec l'aide de mes collègues commissaires, d'un parent nommé par le comité de parents et des fonctionnaires de la CSDM définir les grandes lignes des orientations budgétaires à présenter aux instances décisionnelles. J'ai également été mandaté en novembre dernier pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire chargé de la perception de la taxe scolaire et de la redistribution de sommes importantes pour les milieux.

Nouvelle présidente de la CSDM

Le 1er juillet dernier, Mme Catherine Harel-Bourdon, commissaire scolaire de la circonscription de Tétreaultville, est devenue la dixième présidente de la Commission scolaire de Montréal. Pour l'année qui vient, elle souhaite que la CSDM mette l'accent sur le soutien aux élèves en difficulté, l'intégration des familles immigrantes, la préservation du patrimoine des écoles de la CSDM et la valorisation de l'école publique.

Changement des circonscriptions scolaires en 2014

Avec l'adoption de la nouvelle loi qui encadre les élections scolaires, le nombre de circonscriptions scolaires changera pour la prochaine élection. En effet, malgré la demande de dérogation entreprise par la CSDM, le gouvernement a maintenu sa décision de faire passer de 21 à 12 le nombre de circonscriptions scolaires pour les prochaines élections qui se tiendront le 2 novembre 2014. Par conséquent, notre circonscription scolaire ne fera qu'une avec celle de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles. J'en profite ici pour saluer la venue de Mme Violaine Cousineau comme commissaire scolaire de ces autres quartiers de l'arrondissement. Elle a été nommée par le Conseil en février dernier.

Grands chantiers

La CSDM a entrepris, depuis quelques années, une vaste opération de rénovation de nos écoles. C'est ce que l'on désigne sous le nom des *Grands chantiers*. À cet effet, le 3 juin dernier, la CSDM recevait une part considérable des investissements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour l'agrandissement et le réaménagement de ses écoles. Au total, plus de 55 M\$ seront investis dans huit écoles primaires de la CSDM. Cet investissement majeur permettra de répondre davantage aux besoins des élèves et de favoriser leur réussite scolaire.

- Cœur-Immaculé-de-Marie – Réfection de la maçonnerie – Travaux complétés
- Coeur-Immaculé-de-Marie, annexe – Mise aux normes : entrée d'eau et DAR – En réalisation Chantier
- Dollard-des-Ormeaux – Remplacement de la plomberie – En réalisation Appel d'offres (entrepreneur)
- Honoré-Mercier – Réfection partielle de la toiture – En réalisation Pré-chantier
- Marie-de-l'Incarnation – Mise aux normes : entrée d'eau et DAR – En réalisation Chantier
- Marie-de-l'Incarnation – Remplacement partiel des fenêtres – Travaux complétés
- Saint-Jean-de-Matha – Mise aux normes : entrée d'eau et DAR – En réalisation Chantier

Depuis 2007, le Conseil des commissaires met la revitalisation de nos écoles en priorité. Certaines de nos écoles ont été construites il y a près de 100 ans! Pas étonnant qu'il faille donner un grand coup pour les remettre en état. Dans notre quartier, chacune de nos écoles est ciblée ainsi par une série de travaux. De la réfection des entrées électriques au remplacement d'urinoirs en passant par des travaux de toiture, de fenestration et de maçonnerie (notamment aux écoles Marie-de-l'Incarnation et Cœur-Immaculé-de-Marie), tous les efforts sont mis pour que nos élèves évoluent dans des écoles rénovées.

À noter que des travaux extraordinaires ont été exécutés au sous-sol de l'école Marie-de-l'Incarnation à la suite des pluies abondantes de mai 2012. La CSDM en a alors profité pour améliorer l'aménagement des locaux du service de garde. Des travaux importants de rénovation du plafond du gymnase ont également été réalisés à cette école. Nous avons aussi fait des travaux intérieurs de rénovation importants à l'école Dollard-des-Ormeaux, en plus d'achever les travaux de verdissage et d'aménagement de la cour d'école.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Web de la CSDM sur *Les grands chantiers*.

Suivi des capacités d'accueil

Le rôle de la CSDM est évidemment de scolariser les élèves et de leur offrir le meilleur environnement possible pour qu'ils réussissent. Comme commissaire scolaire, je suis constamment préoccupé par la capacité d'accueil des écoles si bien que j'en fais périodiquement l'examen et l'analyse avec l'aide des Services généraux. Les nouveaux rapports élèves-enseignant ainsi que l'arrivée croissante de jeunes familles dans le quartier sont des facteurs qui influent sur la capacité d'accueil dans nos écoles. Pour l'heure, notre organisation scolaire de quartier est en mesure de répondre positivement à la demande. L'école secondaire Honoré-Mercier étant touchée par une baisse démographique qui avait été prévue par des modèles statistiques pourra même accueillir des élèves du primaire d'autres quartiers, si le besoin se fait sentir, à la suite des travaux d'aménagement réalisés l'an dernier.

Travaux des comités de quartier scolaire

Les comités de quartier regroupent les parents, les directions d'école, les directions en soutien à la gestion des établissements et les commissaires scolaires. Ils ont été mis en place par les commissaires pour que les quartiers scolaires se donnent une vision commune de la réussite des élèves. Les groupes communautaires et les associations y sont invités pour offrir aux écoles des ressources complémentaires. Ce sont donc des outils de gouvernance locale sur lesquels nous pouvons compter pour la réussite des élèves. Cette année, nous avons répondu notamment aux besoins en activités parascolaires des écoles du quartier.

Le comité scolaire de quartier s'est surtout assuré durant la dernière année de veiller à la reconduction des activités parascolaires par le biais de son budget. Par ailleurs, dans sa forme plus élargie, le comité scolaire de quartier a veillé à une juste redistribution des sommes allouées par le Réseau réussite Montréal tout en s'assurant de la cohérence des actions avec le plan d'action du Sud-Ouest en persévérance scolaire. Malheureusement, les efforts de l'an dernier permettant l'émergence d'un projet en lien avec le programme Québec en forme ne s'est pas encore concrétisé.

Sur la route

C'est avec plaisir que je réponds aux multiples invitations provenant des différentes écoles ou d'organismes du quartier afin de reconnaître ou de promouvoir l'espace éducationnel et communautaire local. Que ce soit la venue de l'écrivain français de renommée mondiale Daniel Pennac, les projets de médiation culturelle entre les écoles, les organismes ou les entités institutionnels ou tout simplement des spectacles montés par les élèves, c'est toujours avec intérêt, fierté et plaisir que j'assiste à de tels événements.

À l'instar des années précédentes, j'ai tenté avec mon budget de commissaire (qui tourne autour de 1000\$) d'appuyer quelques organismes locaux dont le Club Optimiste, le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), le RÉSO lors d'appels de soutien.

J'en profite pour souligner l'apport extraordinaire du milieu communautaire local qui, avec des moyens trop souvent limités, arrive à améliorer la vie scolaire et sociale non seulement de nos jeunes, mais de leurs parents également.

Prix et bourses

Le Prix du Conseil des commissaires vise à illustrer, par un geste concret, l'importance accordée par le Conseil des commissaires à la réussite des élèves, à la persévérance scolaire, à l'engagement social ainsi qu'à l'action civique et communautaire. Ce prix est remis, sous forme de bourse, directement par votre commissaire scolaire, à des élèves des centres de formation générale pour adultes, des écoles spécialisées et des écoles secondaires à l'occasion des galas de fin d'année.

Pour leur engagement social, leur action civique et communautaire, j'ai remis cette année deux prix de 250 \$ à des élèves de l'école Honoré-Mercier.

Reconnaissance des bénévoles, des employés et des retraités

Il s'agit d'une tradition annuelle de reconnaissance qui fait chaud au cœur des fêtés, mais aussi qui marque la reconnaissance du Conseil des commissaires.

Prix Extras 2014

Voyez en photos vos commissaires scolaires en compagnie des élèves qui ont reçu des prix et bourses durant la soirée des Extras du 28 mai dernier sur le site de la CSDM : csdm.ca/nouvelles/soiree-extras/

Rappelons que la CSDM décerne un prix Extra aux élèves, jeunes et adultes, des écoles secondaires et des centres de formation générale et professionnelle qui se sont distingués par leur rendement scolaire, leur comportement, leur sens de l'effort, la qualité de leur français, leur engagement et leur leadership. Ces élèves reçoivent une gravure en plexiglas et un certificat.

Pour communiquer avec nous

Site Web de la CSDM : csdm.qc.ca

Téléphone : 514 596-7790

Ligne Info-parents

La CSDM met à la disposition des parents une ligne Info-parents soit le 514 596-CSDM (2736), qui est en fonction du lundi au jeudi, entre 11 h et 15 h. Une boîte vocale prend vos messages en dehors des heures d'ouverture, et on vous rappelle dans les meilleurs délais.

S'adresser à la protectrice de l'élève

Après avoir fait les démarches administratives d'usage et épuisé les recours internes possibles, toute personne qui s'estime lésée peut joindre, en toute confidentialité, la protectrice de l'élève. Ce service est simple et gratuit. Un tiers ou un représentant peut également s'adresser à la protectrice de l'élève au nom d'une personne ou d'un groupe. Pour obtenir de l'information, des conseils ou pour valider une démarche, n'hésitez pas à consulter le site de la CSDM.